

# Règlement Comités d'Entreprise et Associations 2024

Pour rappel, la licence FFG 2024 est obligatoire pour accéder aux parcours.

## 1. Procédure de réservation

### **Accès aux parcours du Golf du Gouverneur (Breuil et Montaplan) et au Golf de la Bresse**

- Bloquer les badges auprès du CE
- Réserver via le site internet du Golf du Gouverneur et de la Bresse (possible à partir du J-4)

### **Basse saison : Du 1er janvier au 17 Mars puis du 12 Novembre au 31 Décembre 2024**

- Aucune limite du nombre de passage par semaine
- Départs à partir de 9h en semaine et le samedi
- Dimanche et jours fériés : possibilité de jouer à partir de 12h uniquement

### **Haute saison : Du 18 Mars au 13 Novembre 2024**

- 1 passage par semaine/personne sur un des 3 parcours
- Départs à partir de 8h en semaine et le samedi
- Dimanche et jours fériés : possibilité de jouer à partir de 14h uniquement

### **Pour rappel, les prestations réservées à nos membres ne sont pas accessibles à vos adhérents :**

- Les chariots en face du caddy-master
- Le caddy-master
- La piscine de l'hôtel
- Les 2 trous d'entraînement à Montaplan
- Le chipping-green et le putting-green à l'entrée du Domaine du Gouverneur (exceptés les jours où vous avez une réservation de départ).

### **Tenue vestimentaire – Etiquette - Animaux**

- La tenue vestimentaire : les jeans, pantacourts et t-shirts sont interdits sur les parcours.
- Le non-respect de l'étiquette est sanctionné : pitches non relevés, bunkers non-ratissés, temps de jeu trop lent.
- Les chiens sont tolérés sous réserve d'être tenus en laisse.

En cas de non-respect de ces consignes, les joueurs se verront exclus des parcours.